

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2019

### PRESENTS

A .MEULOT – N. GUESNAULT – L. TRAVERS – R. CHESNEAU – F. ROBBE – J.AUBUSSON – G. PANTIN  
– L. RUELLE — C. GOULESQUE – E. POUDELET – C.PAIN

### EXCUSES

S. ROUMEAS pouvoir à L.TRAVERS  
J.PELICOT pouvoir à A.MEULOT  
C.MOREAU pouvoir à C.PAIN

### ABSENT

A.FLORENCE pouvoir à C.GOULESQUE

Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité de rajouter un point en finances à l'ordre du jour.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Approbation du conseil précédent à l'unanimité.

### I.FINANCES

#### 1) **Compte de Gestion 2018 du budget principal et du budget assainissement**

Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget principal 2018.

Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget assainissement 2018.

#### 2) **Comptes administratif 2018 du budget principal et du budget assainissement**

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2018 du budget principal. Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- **section de fonctionnement :**

- dépenses :	1 179 299.95 €
- recettes :	1 363 718.01 €
soit un excédent 2018 de	184 418.06 €

- **section d'investissement :**

- dépenses :	424 872.84 €
- recettes :	548 977.66 €
soit un excédent 2018 de :	124 104.82 €

Monsieur le Maire quitte la séance, et sous la présidence de Madame Francine ROBBE  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal.

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2018 du budget assainissement.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'exploitation :**

- dépenses : 190 191.04 €  
- recettes : 212 030.11 €  
Soit un excédent 2018 de : 21 839.07 €

- **Section d'investissement :**

- dépenses : 52 527.99 €  
- recettes : 141 981.34 €  
Soit un excédent 2018 de : 89 453.35 €

Monsieur le Maire quitte la séance, et sous la présidence de Madame Francine ROBBE  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget assainissement.

### 3) Affectation des résultats 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats 2018 du budget principal comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES 2018 :	1 179 299.95 €
RECETTES 2018 :	1 363 718.01 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 :	184 418.06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2017 :	14 576.56 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE :	198 994.62 €

**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES 2018 :	424 872.84 €
RECETTES 2018 :	548 977.66 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018 :	124 104.82 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2017 :	286 461.35 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE :	410 566.17 €
RESTES A REALISER DEPENSES :	469 440.11 €
RESTES A REALISER RECETTES :	0 €

- L'excédent de fonctionnement de 198 994.62 € est affecté comme suit :

Section de fonctionnement : article R 002 : 140 120.68 €  
Section d'investissement : article 1068 : 58 873.94 €

- Excédent d'investissement reporté à l'article R 001 : 410 566.17 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2018 du budget assainissement comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES 2018 :	190 191.04 €
RECETTES 2018 :	212 030.11 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2018 :	21 839.07 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2017 REPORTE :	21 132.73 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE : 42 971.80 €

**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES 2018 : 52 527.99 €

RECETTES 2018 : 141 981.34 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018 : 89 453.35 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTE : 4 675.69 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE : 84 777.66 €

RESTES A REALISER DEPENSES : 106 958.40 €

RESTES A REALISER RECETTES : 0 €

Section d'investissement :

article 001 en dépense : 84 777.66 €

article 1068 en recette : 22 180.74 €

Section d'exploitation :

article 002 en recette : 20 791.06 €

**4) Tarifs du cimetière**

Monsieur le Maire explique que pour une meilleure gestion du cimetière communal, les personnes désirant y fonder une sépulture auront le choix en plus des concessions d'une durée de 30 et 50 ans, d'opter pour une concession d'une durée de 15 ans.

Il convient maintenant, suite à l'adoption du règlement du cimetière applicable à compter du 1er avril 2019 de fixer les tarifs suivants :

concession 15 ans	80 €
scellement d'une urne sur une tombe	110 €
ouverture et fermeture d'une case du colombarium	50 €

Monsieur le Maire propose la gratuité pour la dispersion des cendres au jardin des souvenirs. Les autres tarifs du cimetière municipal rappelés ci-dessous restent inchangés.

concession 30 ans	120 €
concession 50 ans	200 €
case 2 urnes colombarium	450 €
cave urne 15 ans	700 €
plaque pour inscription au jardin du souvenir	100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver les nouveaux tarifs du cimetière municipal applicable à compter du 1er avril 2019
- la gratuité pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir
- de maintenir les autres tarifs rappelés ci-dessus

**5) Les taux d'imposition des taxes directes**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

TAXE D'HABITATION : 13.89 %

TAXE FONCIERE BÂTI : 19.52 %

TAXE FONCIERE NON BÂTI : 54.26 %

## 6) Vote des budgets primitifs 2019

- Vote du budget primitif principal 2019  
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2019 qui s'équilibre :  
En dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 220 613.56 €  
En dépenses et en recettes d'investissement à 969 785.62 €

- Vote du budget primitif assainissement 2018  
Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Antoine du Rocher est concernée par l'obligation de rattachement pour le budget assainissement M49, qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.  
Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et des produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre (c'est le cas de la redevance d'assainissement) n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière ont été comptabilisés, selon les préconisations du Comité national de fiabilisation des comptes locaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le budget assainissement 2019 qui s'équilibre :

en dépenses et recettes d'exploitation à 220 580.73 €

et en dépenses et recettes d'investissement à 164 162.08 €

- décide à l'unanimité de ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits à l'exercice 2019 pour le budget assainissement M49.

## 7) Demande d'un fonds de concours

Considérant que la commune de Saint Antoine du Rocher souhaite faire des aménagements sportifs au stade et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan en vue de participer au financement de l'aménagement sportif au stade, à hauteur de 22 000 €.

## 8) Demande de subvention au titre du FDSR socle pour le projet d'isolation d'un bâtiment scolaire

Monsieur Roger CHESNEAU, Adjoint au Maire, explique que pour mener à bien le projet et le financement de l'isolement de l'un des bâtiments scolaires, la commune peut solliciter une subvention auprès du conseil départemental et précise aussi que le projet est éligible à l'appel à projets "sobriété énergétique" du SIEIL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rural socle de 14363 € sachant que le coût des travaux s'élève à 32 259.52 € HT.

## Plan prévisionnel

DEPENSES	RECETTES
32 259,52 €	FDSR socle : 14363 €
	subvention SIEIL : 5477 €
	autofinancement : 12 419,52 €

### 9) Demande de subvention au SIEIL - réponse à l'appel de projets " sobriété énergétique"

Le conseil municipal décide de solliciter une demande de subvention auprès du SIEIL dans le cadre de l'appel à projets « sobriété énergétique » pour le projet d'isolation d'un bâtiment scolaire à hauteur de 5477€.

## II.INTERCOMMUNALITE

### 1) SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Monsieur le Maire expose le schéma et donne son avis. Compte tenu des contraintes énoncées dans ce projet, concernant la diminution de la consommation des terres agricoles, le pourcentage de 34% de la production nouvelle de logements, la densité de 56 logements à l'hectare pour les nouvelles opérations d'aménagement mais aussi les contraintes en matière de traitement des déchets ménagers, il paraît difficile d'adhérer au projet dans son intégralité . La communauté de communes de Gâtine et Choisses et Pays de Racan a émis un avis défavorable lors de sa séance du 27 février 2019 pour les mêmes raisons. N.GUENAUULT précise que pour l'instant, ce n'est qu'une demande d'avis, Monsieur le Maire explique que c'est un projet qui se fera et qu'il convient de citer maintenant les points négatifs. Le conseil vote par 12 voix contre ce projet et 3 absentions.

### 2) Transfert de charges – approbation du rapport de la CLECT

Le tableau est distribué à chaque conseiller et est commenté par Monsieur le Maire. Il précise que les chiffres seront modifiés notamment en ce qui concerne l'ALSH dont les chiffres 2019 sont identiques à 2018, en raison de l'absence de la personne qui gère le dossier à la communauté de communes. Le remplaçant a besoin de temps pour reprendre l'ensemble des dossiers. Le conseil vote donc à l'unanimité un montant de charges transférées s'élevant à 128 732.94€.

## III.DIVERS

### A.MEULOT

La cérémonie du 8 mai aura lieu à la mairie à 10h30, demande quelles sont les personnes présentes.

Le 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes, nous aurons besoin de personnes pour la tenue des 2 bureaux de vote.

Propose aux conseillers d'avancer d'une demi-heure les prochains conseils, plusieurs personnes n'y étant pas favorables, l'horaire du conseil municipal n'est pas modifié.

### C. PAIN

Informe d'une demande de S.ROUMEAS qui manque de signaleurs sur le parcours Trail.

Réunion « culture patrimoine » le 05/04/2019 à 20h

Réunion inter associations de Saint Antoine du Rocher le 24/04/2019 à 20h30

Informe que l'enceinte du city stade est terminée, que la main courante, la piste d'athlétisme et le gazon synthétique seront faits au beau temps soit mai – juin.

Monsieur le Maire se renseigne pour savoir s'il peut être ouvert au public maintenant alors que les travaux ne sont pas terminés. Qui serait mis en cause si un accident se produisait alors que la réception n'est pas faite.

Les travaux du terrain de tennis sont commencés.

E. POUDELET

A participé à la réunion de l'ANVAL sur les orientations budgétaires qui seront votées le 02/04/2019.

Annonce le recrutement d'un troisième technicien de rivière.

A participé à une réunion du syndicat de la gendarmerie et relate les problèmes rencontrés avec l'architecte pour l'extension des bureaux et la création de deux logements qui engendrent des dysfonctionnements et des malfaçons.

L. RUELLE

Annonce que la population de ragondins est maîtrisée dans le bourg de Saint Antoine du Rocher.

Annonce que la société de chasse de Saint Antoine du Rocher devrait continuer.

Déplore que les convocations de l'ANVAL arrive trop tard pour pouvoir les inscrire dans son planning et ne peut assister à la réunion du 02/04/2019 en l'absence d'E.POUDELET.

Fin de conseil à 22h15

Prochain conseil le 07/05/2019 à 20h30